

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

TÉLÉPHONE 34 COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|------------|
| ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page) | 80 cent. |
| ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace) | 1 fr. 25 |
| RÉCLAMES 3 ^e page | (— d' —) |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Etat libre d'Irlande. — La crise égyptienne. — L'incident italo-yougoslave. — Les inquiétudes belges.

La Dail Eireann vient de reprendre ses délibérations, interrompues depuis le 22 décembre.

Cette interruption de deux semaines portera ses fruits. Les dernières nouvelles reçues d'Irlande permettent en effet d'espérer que maintenant le Parlement de Dublin ne tardera pas à ratifier l'accord de Londres. La trêve de Noël et du jour de l'An aura permis aux négociateurs de faire comprendre au peuple la portée exacte de la convention.

Aussi bien, un fort mouvement, en faveur de l'acceptation pure et simple du Traité, se dessine dans tous les comtés, même dans la circonscription de M. de Valera.

On peut donc prévoir l'établissement prochain à Dublin d'un gouvernement de l'Etat libre d'Irlande, ainsi que le retrait de la verte. Erin des troupes anglaises.

Ce n'est pas à dire, malheureusement, que la question irlandaise sera réglée complètement. Les débats de la Dail Eireann ont mis sérieusement aux prises le gouvernement provisoire et les partisans intransigeants de la république : on peut craindre que les luttes ne se poursuivent. D'un autre côté, on appréhende de plus en plus le refus définitif de l'Ulster de s'associer à l'Etat libre d'Irlande. Du moins, l'Ulster, avant de joindre son sort au gouvernement libre d'Irlande, attend de s'assurer que celui-ci est bien capable de se diriger lui-même.

La situation en Egypte s'est subitement aggravée à la suite de l'arrestation et de la déportation du chef des nationalistes, Zaghloul-pacha. Le peu de bienveillance témoignée par les dirigeants britanniques a joint les modérés aux extrémistes et lord Allenby a proclamé la loi martiale par toute l'Egypte.

Il y a eu des émeutes, des morts, des blessés, encore que la population égyptienne incline plutôt à éviter la violence pour manifester sa réprobation de l'attitude anglaise par le dédain et le boycottage des produits anglais.

Dans son ensemble l'opinion britannique approuve vivement lord Allenby pour les mesures coercitives qu'il a prises : avant tout, on estime qu'il est indispensable de sauvegarder la vie et les biens des étrangers, de rétablir l'ordre, et d'assurer la sécurité du canal de Suez et de la route des Indes.

Reste à savoir si le meilleur moyen de ramener la paix est l'emploi de la violence : toutes les mesures militaires adoptées ne s'inspirent pas uniquement du souci de protection, certaines apparaissent comme des provocations. Ce n'est point en heurtant violemment le nationalisme égyptien que les Anglais parviendront à dissiper le grave malentendu actuel.

Au contraire, puisque la tactique employée jusqu'ici a eu pour principal effet d'associer le nationalisme modéré au nationalisme extrémiste. Le fait est significatif.

La plate irlandaise n'est pas encore complètement cicatrisée qu'un autre abcès se forme...

L'épidémie des Italiens est vraiment chatouilleux : périodiquement, nos voisins ressentent un accès de xénophobie. La France, les mois écoulés, en fit l'expérience à plusieurs reprises : aujourd'hui, c'est la nation yougoslave qui est visée.

Le point de départ du différend actuel est une rixe survenue entre des marins italiens et les habitants de Sebenico.

Si on ignore comment la rixe a commencé, on sait très bien que la présence à terre des marins d'un bateau de guerre ne s'expliquait pas.

La vérité c'est que des navires de guerre italiens ne cessent pas d'évoluer dans les eaux yougoslaves et devant les ports de la Dalmatie, contrairement au traité de Rapallo et aux usages internationaux. De même, les Italiens n'ont pas encore évacué le littoral dalmate qui, de par les traités signés, revient également à la Yougoslavie.

Mais en différant l'exécution d'une convention ratifiée, le Cabinet de Rome tente d'obliger le Cabinet de Bel-

grade à subir une sorte de protectorat économique et à abandonner ses droits sur le port de Baros.

Toutes ces provocations italiennes ont pour effet de stimuler la nervosité des populations dalmates et slaves. Dans ces conditions, le moindre incident peut provoquer un grave conflit.

La volonté de conciliation du gouvernement yougoslave risque d'être débordée : les populations sont exaspérées par les procédés hostiles des agents italiens tant sur le territoire même du royaume yougoslave, qu'à l'égard des masses incorporées au territoire italien. Les provocations ne seront pas indéfiniment tolérées.

Il importerait que la Société des Nations et le Conseil Suprême invitent les dirigeants italiens à exécuter enfin les traités et à respecter l'intégrité territoriale de l'état serbo-croato-slovene.

Les milieux politiques belges manifestent quelques appréhensions au sujet du programme de la Conférence de Cannes.

Des deux questions à l'ordre du jour : les réparations et la restauration économique générale, la seconde passe au second plan des préoccupations. Par contre, le problème des réparations est suivi avec la plus grande attention et on estime que la Belgique, non plus que la France, ne saurait admettre aucune transaction, aucun délai, puisque l'Allemagne doit et peut payer.

La Nation Belge publie des articles qui manifestent bien l'état de l'opinion :

Que la France, dit-elle, accueille ou non la suggestion anglaise du moratorium, il importe pour le salut public que le gouvernement belge défende énergiquement, à la Conférence, notre droit de priorité et ne se laisse pas abuser par des combinaisons qui, sous prétexte de remanier l'Europe, rendraient caduc et illusoire notre droit de créancier.

C'est, en effet, cette question de la priorité qui inquiète particulièrement les milieux belges. On soupçonne Lloyd George d'avoir proposé de réduire les versements en espèce de l'Allemagne pendant l'année 1922 à 500 millions de marks-or. Or, sur le total versé par l'Allemagne en 1921-1922, soit 1 milliard 1/2, l'Angleterre prétend conserver 450 millions que lui alloue la convention financière du 13 août... non encore ratifiée.

Il en résulterait que la Belgique toucherait seulement 750 millions au lieu de la totalité des échéances allemandes et la France 300 millions environ.

Les appréhensions de nos amis belges, à la veille de la Conférence de Cannes, sont pleinement justifiées. La détermination des dirigeants belges de ne point laisser réduire les droits de leur pays constitue une menace d'échec pour la dite Conférence.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

M. Briand préconise un pacte franco-britannique

Au moment de partir pour Cannes, M. Briand a fait, au correspondant du Daily Mail, les déclarations suivantes, qui résumant parfaitement le point de vue de la France :

« La clef de toute la situation européenne est la sécurité de la France. Un pacte d'alliance entre la Grande-Bretagne et la France, un pacte que nous avons offert, que nous avons sollicité, mais que nous n'avons pas obtenu, aurait été la meilleure preuve que notre programme de construction navale n'est pas et ne pourra jamais être dirigé contre nos amis les Anglais. Ce serait la plateforme sur laquelle la reconstruction de l'Europe, pour être effective et durable, pourrait le mieux être basée. »

« Concluons d'abord avant tout un solide pacte d'alliance entre la Grande-Bretagne et la France auquel graduellement d'autres alliances englobant nos autres alliés pourront être rattachées peut-être selon la formule de l'accord du Pacifique. Mais le pacte franco-anglais doit être le noyau et la base de tous les autres accords. »

L'Angleterre accepterait l'accord d'Angora

Si l'on en croit le correspondant à Cannes du Times l'Angleterre pour-

rait bien maintenant adhérer à l'accord d'Angora, en y apportant de légères modifications.

Ce changement complet d'attitude serait provoqué par les désordres de l'Inde et de l'Egypte qui rappellent à la Grande-Bretagne que l'heure est venue d'apporter un peu d'ordre et d'apaisement dans les pays mahométans.

Prochaines élections britanniques

Si l'on en croit le Times, les milieux parlementaires britanniques envisagent, comme certaine la dissolution du Parlement pour la fin de janvier ; les élections générales auraient lieu en février.

Le programme électoral de M. Lloyd George serait : transformation des épées en socs de charrue afin d'assurer le relèvement économique de l'Europe.

Sheffield, marraine de Bapaume

La ville de Sheffield vient de faire tenir, au Comité français des adoptions britanniques, la somme de 181.887 francs, montant des souscriptions recueillies, en faveur de Bapaume qu'elle a adoptée.

Au cours de l'année 1921, la générale marraine avait adressé à sa filleule un premier versement de 50.000 francs.

L'émigration irlandaise

Le gouvernement républicain vient de prendre une résolution qui a causé une véritable consternation dans certains milieux pauvres de l'Irlande : désormais il sera interdit d'émigrer sans une autorisation administrative.

Cette mesure est inspirée par le désir d'enrayer, si possible, l'exode de la population irlandaise qui sévit, de longue date, avec intensité.

Le nouveau pavillon du Reich

Suivant le « Berliner Tageblatt », l'introduction du nouveau pavillon allemand de guerre et de commerce s'est effectuée le 1^{er} janvier sans incident.

Le chef de l'état-major de la marine publie, à cette occasion, une proclamation dans laquelle, tout en rappelant les anciennes et glorieuses couleurs de la marine allemande, il invite tous les membres de la marine à servir fidèlement le nouveau pavillon.

Crise ministérielle au Portugal

Le président du Conseil portugais, M. Cunha Leal, a offert au président de la République la démission du ministère qu'il avait constitué le 16 décembre dernier.

Les motifs de cette décision paraissent être la vive opposition manifestée à l'égard du cabinet par le même parti qui avait déjà provoqué la chute du précédent ministère.

On sait que des élections générales doivent avoir lieu le 22 janvier.

La Crimée indépendante

Le gouvernement de Moscou ayant accepté les vingt-cinq conditions de l'Assemblée Tartare, la Crimée s'est déclarée indépendante.

Elle aura le droit d'avoir, à l'étranger, des représentants plénipotentiaires ; à l'intérieur, elle jouira d'une autonomie complète.

Arrestation de M. Vilgrain

M. Ernest Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, vient d'être mis sous mandat de dépôt par le capitaine rapporteur près le conseil de guerre.

On se souvient qu'en avril dernier, M. Barthe, député, porta une accusation précise contre l'ex-sous-secrétaire d'Etat, de mutilation volontaire et de désertion.

L'enquête révéla que de multiples influences politiques s'exercèrent en faveur de M. Vilgrain et que maintes pièces militaires disparurent de son dossier.

Il semble qu'on veuille enfin apporter toute la lumière sur cette affaire.

Tirages financiers

Crédit National 1920

(2^e émission)

Le numéro 7.454.378 gagne 1 million de fr. ; le numéro 6.051.199 gagne 500.000 fr.

Les numéros 1.347.214 et 5.173.382 gagnent chacun 200.000 fr.

Les numéros 4.573.908, 6.904.167 et 7.935.628 gagnent chacun 100.000 francs.

Les numéros 3.078.089, 3.360.294, 4.186.231, 6.347.871, 2.254.684, 5 millions 752.820 gagnent chacun 50.000 francs.

Tous les numéros compris dans les centaines des numéros gagnants sont remboursés à 500 francs.

CHRONIQUE LOCALE

Ce ne sera pas possible

Au cours de la discussion des interpellations sur les scandales de la Banque de Chine, un député M. Baron, s'est écrié : « Le député qu'on paie le moins est celui qui revient le plus cher. »

Il faut entendre, par là, ainsi que l'a dit un de nos confrères, que le député qui est mal payé cherche en dehors de son mandat les ressources qui lui manquent et peut aller, pour les trouver, jusqu'à trafiquer de ses fonctions.

Ceci est bien à peu près exact, ou alors on ne comprendrait pas l'ordre du jour qui clôture ces interpellations, ordre du jour qui déclarait qu'à l'avenir les parlementaires, ministres, fonctionnaires ne pouvaient pas faire partie des Conseils d'administration de sociétés financières.

Cet ordre du jour a été voté à une énorme majorité : reste à savoir si à l'heure actuelle tous les ministres parlementaires et fonctionnaires faisant partie hier des Conseils d'administrations de sociétés financières, ont donné leur démission.

C'est moins que probable, parce que ce n'est pas un ordre du jour voté à la fin d'une interpellation qui peut avoir une valeur quelconque.

A la suite de cet ordre du jour, il aurait fallu, comme on l'a fait observer, qu'un projet de loi fut immédiatement déposé, discuté et voté par lequel tout ministre, parlementaire, fonctionnaire qui serait membre de Conseils de sociétés financières, serait purement et simplement « démissionné » ou poursuivi pour trafic de mandat.

Alors, il y aurait une sanction, et la peur de la sanction ferait tenir à l'écart des tripotouillages, ces parlementaires et gros fonctionnaires plus soucieux des bénéfices, des commissions considérables, des pots-de-vin de banques véreuses, que de leurs mandats ou de leurs fonctions pour lesquels ils sont cependant rétribués assez cher.

Mais l'ordre du jour voté par la Chambre contre les parlementaires, ministres, fonctionnaires tripotouilleurs n'a été voté que pour la galerie.

Dans le courant de l'année, nous assisterons à un ou à plusieurs autres scandales financiers, et nous y verrons s'étaler à nouveau les noms de parlementaires, ministres et fonctionnaires.

Que ce soit le parti de droite ou celui de gauche, aucun n'ira jusqu'au bout dans cette œuvre d'assainissement, d'épuration parlementaire. Cette œuvre est impossible à faire. On aurait vite fait de mettre... à la raison celui qui voudrait s'y employer jusqu'au bout.

C'est pourquoi le député M. Baron avait raison quand il criait : « Le député qu'on paie le moins est celui qui revient le plus cher. »

LOUIS BONNET.

Magistrature

Tableau d'avancement

Au tableau d'avancement publié par l'Officiel du 1^{er} janvier, nous relevons les noms suivants :

MM : Philipon, substitut du procureur de la République près le tribunal de première instance de la Seine.

André, conseiller à la Cour d'appel d'Agén.

Daurensan, conseiller à la Cour de Lyon.

Dosmann, Procureur de 2^e classe à Poitiers.

Fournié, Président à Dax. Garrigou, Président à Gourdon. Grimal, Président à Cahors. Linée, Juge à Gourdon. Balmay, Procureur à Figeac. Nos félicitations à tous.

Gendarmerie

Sont décorés de la médaille militaire, les gendarmes de la 17^e légion dont les noms suivent :

MM. Hérauld, Boy, Guilhot, Montagné, Regagnon, gendarmes ; Modes, chef de brigade ; Dupeyron, chef de brigade de 4^e classe ; Blassette et Lascol, gendarmes ; Fis, et Testot, chefs de brigade de 4^e classe ; Laporte, chef de brigade de 2^e classe ; Canal, Dallet, Meyer, Escudé, gendarmes ; Dérémpis, chef de brigade de 3^e classe ; Villerou et Tinel, chefs de brigade de 4^e classe.

Au sujet des troupes noires

M. le Maire a annoncé qu'un bataillon de troupes sénégalaises tiendrait bientôt garnison à Cahors.

Notre confrère « les Informations Parisiennes » publie au sujet des noirs un entrefilet plein de bon sens. Le cri désuet de « Place aux jaunes » doit faire place à celui de « Place aux Noirs ».

Et cela, au fond, ne nous déplaît pas outre mesure, étant donné que l'histoire de la malédiction de Cham n'est qu'une légende, relatée dans le livre des Exégètes, mais qui ne se trouvait peut-être pas dans le livre de Moïse.

En outre, au point de vue philosophique, c'est notre considération pour les « races dites inférieures » qui a fait notre plus grande force dans cette œuvre de longue haleine que des profanes appellent dédaigneusement « colonisation ».

Or, nous pouvons, au risque de nous faire considérer comme des sentimentaux, dire que nous n'avons jamais montré à nos sujets de couleur le dédain que témoignent les Anglais aux leurs.

C'est ainsi que pendant la guerre, les sujets des colonies britanniques se battaient malgré eux, par ordre, tandis que ceux de nos colonies se battaient aussi bien que s'ils avaient été Français.

Voyez encore ce qui s'est passé tout récemment, pour le prix Goncourt, et vous jugerez si, vraiment, les Noirs ne sont pas civilisables. Vous me direz que le lauréat noir est de la Martinique et que cette vieille colonie est francisée depuis longtemps.

Soit, M. René Maran est un civilisé par atavisme, c'est même un fonctionnaire.

Mais que direz-vous de M. Diagne, qui est député et sénégalais pur sang, et qui, lors du Congrès pan-noir, n'en a pas moins montré qu'il était, lui aussi, une preuve de plus de l'évolution indiscutable des « races inférieures ».

Ce qui est curieux à constater, c'est que les adversaires des noirs à Cahors, clament à tout moment leurs sentiments égalitaires pour toutes les races humaines. Alors !...

L. B.

Pour les fonctionnaires mariés

Le « Journal Officiel » a promulgué une loi rattachant les fonctionnaires qui, étrangers au département, sont unis par le mariage, soit à des fonctionnaires du département, soit à des personnes qui y ont fixé leur résidence.

Les services postaux

L'administration des P. T. T., désireuse de rétablir les services dans les mêmes conditions qu'avant la guerre, étudie en ce moment la possibilité de prolonger la durée de vacation des bureaux de poste.

La fermeture des bureaux des localités importantes serait ramenée à 21 heures à partir du 15 janvier.

Cette mesure sera bien accueillie par les commerçants et par la population qui, obligés de ne quitter le travail qu'à 7 heures, trouvaient la poste fermée à cette heure-là.

Tapage nocturne

Une querelle de ménage a mis en émoi la rue du Portail-Alban, dans la nuit de lundi à mardi.

Et la taxe de la viande ?

On a parlé au cours de la séance du Conseil municipal, de la taxe de la viande. C'était samedi soir : elle n'a pas encore paru.

Cependant, comme nous le faisons observer, dans notre numéro de mardi, toute la population, attend la baisse du prix de la viande.

Notre confrère la Petite Gironde publie, au sujet de cette taxe des chiffres effarants.

Aux abattoirs de la Villette, écrite, les bêtes sur pied (première qualité), prix au kilo étaient vendues : bœufs 9 fr. 22 en janvier 1921 ; et 5 fr. 20, en janvier 1922 ; veaux, 13 fr. 60 en janvier 1921, et 7 fr. 80 en janvier 1922 ; moutons, 12 fr. 50 en janvier 1921, et 9 fr. 30 en janvier 1922.

Aux abattoirs, les prix de la viande abattue suivent les mêmes cours.

Mais, il n'y a aucune diminution correspondante sur le prix de la viande au détail, et c'est là le scandale, déclare notre confrère.

Or, à Cahors, il y a plusieurs semaines que les cours des bestiaux ont baissé dans une proportion telle, que quelques bouchers, ont immédiatement fait profiter leurs clients de cette baisse.

Comment se fait-il qu'une taxe n'ait pas été aussitôt établie ? Les bouchers qui ont baissé les prix ne l'ont pas fait sans doute pour se ruiner ?

La vérité, c'est qu'il n'y a personne qui connaisse les prix de la taxe, et qu'on est obligé de subir les chiffres indiqués par les intéressés qui ont, comme l'on dit, l'oreille de l'administration.

Voilà des mois que Cahors paie la viande à un prix excessif. Mais qui donc fait la taxe ? Parole ! on disait que c'est un boucher ? Quel est celui-là ?

Mais alors, pourquoi ne pas faire appel, puisqu'il est admis que la municipalité ne sait pas, d'elle-même, établir une taxe de la viande, aux bouchers qui ont baissé le prix de cette viande depuis un mois ?

Cette réflexion qui nous est suggérée par de nombreuses personnes paraît très juste !

LOUIS BONNET.

Obsèques

Il y a 3 mois à peine, M. Gaurel, gardien-chef de la prison de Cahors prenait sa retraite et s'installait dans notre ville.

Ces jours derniers, M. Gaurel, tombait frappé d'une congestion et succombait peu après.

Avant-hier, ses obsèques ont été célébrées à Cahors au milieu d'un concours d'amis.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Homicide par imprudence

Nous avons relaté l'accident qui survint à Villesèque la veille des élections au Conseil général de Luzzech, accident dont fut victime un facteur de Sauzet et qui de retour à bicyclette de Villesèque, alla buter sur la route contre une charrette conduite par Mme Miquel, épouse Lasbouygues.

L'affaire a été plaidée devant le tribunal correctionnel de Cahors. Mme Lasbouygues, poursuivie pour homicide par imprudence a été relaxée.

Plainte

Le commissaire de police a reçu une plainte contre un commerçant de notre ville pour vente de cordes à un prix qui semble exagéré.

Engagements spéciaux d'un an à la légion étrangère

Le ministre de la guerre fait connaître qu'un cour d'instruction en vue de former des sous-officiers de la légion étrangère, fonctionnera, à Angers, à partir du 1^{er} février 1922.

Les candidats pourront s'adresser au bureau de recrutement où tous renseignements utiles leur seront donnés.

Chasse aux sangliers

Dimanche, 1^{er} janvier 1922, il a été abattu deux jeunes laies dans la Commune de St-Martin-le-Redon par MM. Fréjaville, instituteur à St-Martin-le-Redon, Vayssière Jules, Delmas François, propriétaires, et M. Louis Berty, négociant à Cahors (Lot).

Vers une alliance franco-britannique ?

De Cannes : Notre envoyé spécial télégraphique que dans les milieux généraux bien en courant des projets de nos hommes politiques, on aurait la certitude que M. Briand est désireux de conclure, comme il l'a dit, une alliance défensive avec l'Angleterre.

Il réaliserait ainsi ce que M. Clemenceau n'a pas pu réussir. Mais on ajoute que l'Angleterre a l'intention de mettre comme condition sine qua non à son acceptation, le désarmement de la France, désarmement partiel sur terre, total sur mer, avec notamment la suppression intégrale des sous-marins.

On affirme que les Américains qui sont ici encourageant les Anglais dans cette voie.

Le problème financier

De Cannes : M. Doumer est arrivé ce matin à 10 heures, convoqué d'urgence avec MM. Loucheur, Theunis et sir Horn. Ceci démontre qu'avant l'ouverture des débats publics, on désire résoudre la question de la priorité belge et des accords du 13 août, acceptés par M. Doumer, mais repoussés ensuite par le gouvernement français.

Sur la demande du roi Albert, les ministres belges consentiraient à recevoir une partie de leur priorité en nature ; l'Allemagne fournirait du matériel de chemin de fer et des matériaux de construction pour le Congo belge.

L'ex-empereur Charles renoncerait à ses titres

De Berlin : L'ex-impératrice Zita se rendrait à Budapest pour remettre au gouvernement une lettre de l'ex-empereur par laquelle celui-ci renoncerait définitivement au trône de Hongrie en faveur de son fils Otto.

Rapports germano-russes

De Berlin : Le consortium Stinnes vient d'acheter les entrepôts de Pétrograd. Il négocie avec les Soviets l'organisation de relations maritimes entre Pétrograd et les ports allemands.

Terrible incendie en Angleterre

De Londres : Un terrible incendie a éclaté hier dans les chantiers de bois de West-Harplepool, le grand centre de constructions maritimes du nord-est de l'Angleterre.

Un rideau de flammes long de 1.500 mètres sépare en deux l'ouest et l'est de la ville. 20 hectares de chantiers sont en flammes ; 500 personnes sont sans abri.

SAUCISSES de montagne 8 et 9 fr. le kg VALLARD, Salaisons en gros, à MONTBRISON (Loire). Représentants demandés.

Voire Estomac a besoin de MAGNESIE BISMURÉE Si vous souffrez après les repas. Rembonnement garanti en cas de non succès. Toutes pharmacies.

leur, pour jeudi 5 janvier et sa prestation de serment à l'audience du matin de ce jour. Nos vœux de bienvenue.

Dégagnac

Les sangliers. — Les sangliers continuent à pulluler dans notre commune, surtout dans les régions boisées. Les dégâts sont importants. Les propriétaires seraient très heureux qu'une battue fut organisée au plus tôt, à laquelle ils ne manqueraient pas de prêter leur concours empressé.

Labastide-Murat

Marché. — Peu important. Il ne s'est vendu que quelques sacs de maïs au prix de 47 à 48 fr. le sac de 80 litres.

Foies d'oies, qualité ordinaire, 11 fr.; qualité extra, 12 fr. le demi-kilo.

Crise de tabac. — Le public était loin de s'attendre à une nouvelle crise de tabac à priser. Notre unique bureau en est totalement dénué depuis quelque temps. Les priseurs sont mécontents et demandent que l'Etat, en bon commerçant, approvisionne plus ponctuellement ses débits.

Payrac

Foire du 9 janvier. — La foire ancienne du 9 janvier, remise en vigueur l'an passé, se tiendra cette année le lundi 9 janvier 1922.

Comme pour la foire dernière il ne sera perçu aucun droit de place et le poids public sera gratuit.

Souillac

U. S. S. — Par un temps très propice, nous avons eu le plaisir d'assister au match amical opposant l'U. S. de Puybrun (1) à l'U. S. souillagaise mixte (six joueurs de l'équipe étant remplacés par des joueurs de 2^e équipe). Notre équipe quoique affaiblie par ce changement, eut raison de la célèbre U. S. de Puybrun en battant cette équipe d'un essai (Cambon) à 0.

Un drop splendide comme hauteur, mais malheureusement de 20 centimètres trop à droite, fut botté des 30 mètres par notre excellent talonneur Cros. Elie Grand et Teyssandier furent encore merveilleux. Nos joueurs auraient certainement marqué d'autres essais si la partie avait duré le temps réglementaire, les mi-temps étant raccourcies de 15 minutes pour permettre aux joueurs de l'U. S. de Puybrun de prendre leur train, à 4 h. 30.

Arbitrage impartial de M. Jean Riaucoux.

Souseyrac

Football. — Dimanche 1^{er} janvier, une partie amicale a été disputée à Souseyrac entre les équipes Latronquière-Souseyrac et le G. S. S. (groupe sportif Souseyracais).

Le G. S. S., privé de ses meilleurs équipiers, a été obligé de demander des joueurs au camp adverse. L'équipe souseyracaise, manquant d'homogénéité, a été battue par 12 points (4 essais) à 0.

Se sont distingués dans le G. S. S., Alphonse Sejeric et Lucien Bex, et, dans l'équipe adverse, Fournié et Puch.

Lorsque le G. S. S. sera au complet, il espère prendre sa revanche.

CHASSEURS

En solde 2.000 cartouches chargées, calibre 12, en poudre noire, avec bourre grave (15^{mm}), plomb n° 5.

S'adresser à M. BLANC, Armurier 83, Bd Gambetta, à CAHORS (Près la Société Générale)

LAINES A MATELAS

On demande Agent ou Représentant sérieux, actif, visitant clientèle. Faire offres : MAISON PETIT, Laines, 122, rue Sainte (Marseille).

Marché de La Villette

Table with columns: ESPÈCES, ENTRÉES, RENVOI, PRIX PAR 1/2 KIL. (Les porcs se cotent au 50 k. poids vif). Rows include Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

OBSERVATIONS. — Vente mauvaise sur les bœufs, difficile sur les veaux, facile sur les moutons, calme sur les porcs.

Figeac

Conférence. — Sous les auspices de la Ligue française, vendredi, à 8 h. 30, au cinéma Lala, aura lieu une conférence avec films cinématographiques, faite par M. Victor Paraf, professeur à l'école des Cadets d'Ukraine, sur « La Russie des Soviets ». Cette conférence sera présidée par M. Laburthe, sous-préfet, et M. Pezet, maire de Figeac.

Banquet. — Le banquet des employés de commerce, banques et comptables aura lieu le dimanche 8 janvier, à 18 heures précises, au restaurant Caray, rue d'Angoulême.

21 heures, au théâtre municipal, grand bal avec brillant orchestre. Les cartes d'invitation seront rigoureusement contrôlées à l'entrée par les soins du comité. Les collègues et les membres patrons qui désiraient participer à cette fête, sont priés de verser leurs cotisations sans retard, à M. Boyer, banque Delpech.

États civils du mois de décembre. — Naissances : Paul Pons ; Alice Lagarrigue ; Pierre Saloy ; Félix Cavarroc ; Hubert de Teule ; Yvonne Saleille ; Marie-Louise Duranton ; Elise Roualdés. Mariage : Georges Mienlé et Jeanne Pinquie. Décès : Louis Delclaux, 42 ans faubourg du Pin ; Antoine-Calamy, 71 ans, rue de la République ; Victor Darmaise, 62 ans, rue Roquefort ; Léon-Boudet, 77 ans, hospice ; Jeanne Frunbac, 69 ans, hospice ; Victorine Lagarrigue, 70 ans, rue Maleville ; André Anselme, 2 mois rue des Mirepoises ; Antoine Aymé, 86 ans allée Victor-Hugo ; Louis Gibergues, 63 ans, boulevard Wilson ; Louis Bouisson, 85 ans, hospice ; Camperos, mort-né ; Marie Miermon, veuve Calmel, 80 ans, hospice ; Antoine Larnaudie, 81 ans rue Delpech ; Thérèse Lacan, veuve Ginies, 97 ans aux Mirepoises ; Sophie Bonafoux, 76 ans, hospice ; Jean Baptiste Sirieys, 75 ans rue Baduel ; Lucie Bergougnoux, épouse Marion, 28 ans rue du Pin ; Célestin Montal 47 ans rue Caumont.

St-Céré

Monument aux morts. — Pour élever un monument à ses enfants morts pour la France, la ville de Saint-Céré a acquis « Le Poilu du 11 novembre 1918 », belle œuvre en bronze, primée au Salon de 1921, du sculpteur Cipriani. Ce poilu, qui est victorieux, foulant aux pieds l'aigle allemand, d'un geste superbe élève de la main droite le gourdin des tranchées. La maquette a été offerte au musée des Invalides sur la demande du général Niox. L'artiste, ancien élève de l'école des beaux arts de Naples et de Rome, venu en France depuis de longues années, a produit entre autres œuvres : les bustes célèbres de M^{rs} Demange, M^{rs} Labari et Lagasse, la statue d'Alphonse Karr à Etrelat, le buste du capitaine Guynemer.

D'accord avec M. Cipriani, le conseil municipal a décidé que le monument serait érigé à l'entrée du jardin public.

L'inauguration aura lieu vraisemblablement en juillet prochain.

Abattoir. — Pendant le mois de décembre, il a été abattu : 5 bœufs, 3 vaches, 194 veaux, 2 moutons, 12 brebis, 32 agneaux et 65 porcs, soit 213 animaux qui ont produit 21.540 kilos de viande nette.

Au cours de l'année 1921, il a été abattu : 51 bœufs, 13 vaches, 4 génisses, 1.617 veaux, 227 moutons, 97 brebis, 304 agneaux, 324 porcs et 2 chevaux, qui ont produit 161.215 kilos de viande nette.

Gourdon

Football. — L'Union Sportive Gourdonnaise a battu le 1^{er} janvier l'Avion Cadurcien (2) par 14 points (4 essais, 1 but) à 5 points (1 essai, 1 but) et a pris ainsi la revanche de la défaite honorable qu'elle avaient essuyé le 25-12-21 à Cahors avec une équipe incomplète.

Un temps très favorable et la curiosité qui s'est enfin éveillée chez la population gourdonnaise avait attiré un public nombreux sur l'excellent terrain de l'U. S. G.

Pour la première fois, la recette a excédé les dépenses. C'est un bon encouragement pour nos jeunes sportifs qui, après de pénibles sacrifices pour leurs petites bourses, ont enfin réussi à donner une distraction aux habitants de notre ville.

La première mi-temps donna un léger avantage aux visiteurs ; à la deuxième Gourdon imposa son jeu et domina nettement et aurait certainement gagné même si un bon avant de l'Avion Cadurcien, légèrement touché, n'avait été obligé de quitter le terrain.

La neige. — La neige a fait sa première apparition mercredi dernier 4 courant. Une bise glaciale a soufflé avec rage toute la journée.

C'est l'hiver qui a commencé car décembre n'a pas été froid. Souhaitons qu'il ne soit ni trop long, ni trop rigoureux.

La neige est tombée en petite abondance et se fondait presque à mesure. N'empêche que ce blanc manteau n'est guère agréable à voir malgré la blancheur d'hiverme de sa couleur.

Nouvelles procureurs. — On nous annonce l'arrivée de M. Luc, notre nouveau procureur.

30 harnais de factage, 75 harnais de camionnage, 75 flèches à deux chevaux, en très bon état d'entretien.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Chef du Service du Camionnage, 7, Boulevard de l'Hôpital à Paris (13^e).

SOURCE S-MARTIAL

Pradines

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret le deuil cruel qui vient de frapper M. Delpouget, instituteur à Pradines, et Mlle Delpouget, institutrice à Labéraudie, en la personne de leur mère, décédée à Cahors où elle a été inhumée lundi. Nous prions les parents d'agréer nos vives condoléances.

Catus

Beau coup de fusil. — Dimanche dernier, deux de nos plus intrépides chasseurs, MM. Laporte et Luzorgues, ont abattu un vieux solitaire du poids de 120 kilos. Nos félicitations.

Réunion des poilus. — Les poilus de l'amicale des combattants de Catus, réunis dimanche soir dans la salle du café Français, ont gaiement fêté le nouvel an. Chansons patriotiques, monologues, chansons comiques ou finement grivoises ont égayé cette soirée de famille qui a été des plus réussies.

Praysac

Soirée récréative. — La première soirée récréative organisée par le Stade praysacois aura lieu le samedi 7 janvier, à huit heures et demie du soir avec le gracieux concours d'un orchestre symphonique, sous la direction de M. G. Barreau, de M. Jean d'Hortès, directeur de l'Union Littéraire et Artistique de Cahors et de ses élèves.

Voici le programme de la soirée :

PREMIÈRE PARTIE

1^o Orchestre ; 2^o M. Barrières, dans son répertoire comique troupier ; 3^o M. Paul Pélassié, disant ; 4^o M. Fabié, dans ses poésies patoisées ; 5^o M. Jean d'Hortès ; 6^o M. René Barreau, chanteur de genre ; 7^o LE CID (Cornéille), scènes choisies ; MM. Jean d'Hortès et Paul Pélassié ; 8^o Orchestre.

DEUXIÈME PARTIE

1^o Orchestre ; 2^o M. Fabié ; 3^o M. René Barreau ; 4^o M. Jean d'Hortès ; 5^o Duo Comique, par MM. René et Robert Barreau ; 6^o RUY BLAS (Toujour Hugo), scènes choisies ; par MM. Toulouse, Barrières, Robert Barreau, Paul Pélassié ; 7^o Orchestre.

Montcuq

Cantonier. — M. Ruamps, est nommé cantonnier à Rouillac en remplacement de M. Simonet, démissionnaire.

Bretenoux

A la gare. — M. Cauze, chef de gare à Montpont (Dordogne), est nommé à Bretenoux-Biars.

Cajarc

Sports athlétiques. — Dimanche, 1^{er} janvier, a eu lieu à Cajarc, route de Gréalou, sur le terrain de l'Union Sportive Cajarcoise, le match conclut entre cette société et la Société mixte Saint-Martin-Labouval-Tour-de-Faure.

La partie était arbitrée par M. le sous-lieutenant Corlet. Le coup d'envoi a été donné à 14 h. 1/2. Dès le début l'équipe cajarcoise a nettement dominé son adversaire et a marqué 6 points à la fin de la première mi-temps.

La 2^e mi-temps a encore donné 4 points à l'U. S. C., malgré une belle défense de Saint-Martin-Tour-de-Faure.

M. Corlet a arbitré la partie avec une impartialité parfaite. Les spectateurs étaient nombreux et le seront encore davantage au nouveau match qui sera conclu pour le 15 janvier avec Villeneuve.

Notre équipe de football association promet de devenir très bonne et nous félicitons chaleureusement les jeunes gens qui la composent.

St-Chels

Ponts et Chaussées. — M. Bolit est nommé en remplacement de M. Lalo.

Loubressac

Service vicinal. — M. Mazenave, est nommé cantonnier à Loubressac.

pas les 3/4 locéistes étant dangereux par leur fougue. Il est rappelé aux joueurs que les Mercredi et Vendredi de chaque semaine, l'entraînement a lieu.

La première équipe stylée par l'excellent entraîneur Roger Berhier. La deuxième par son capitaine, le demi de mêlée Deïsol. La troisième aura aussi le sien, l'intérim en est confié à un joueur des lignes avants de la première.

Société de pisciculture du Lot

AVIS

L'Assemblée générale des membres de la Société de Pisciculture, aura lieu le 7 janvier 1922 à 8 heures et demie précises, à l'Hôtel de Ville.

Ordre du jour :

Comptes rendus du Président, du Trésorier et des rapporteurs des Commissions ; Renouvellement des membres du bureau.

Le Secrétaire : E. DEILHES.

Foire du 3 Janvier 1922

Voici les cours, qui ont été pratiqués :

Bœufs gras, de 100 à 115 fr. les 50 kilos ; vaches grasses, de 75 à 90 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 1.800 à 3.000 fr. la paire ; vaches de travail, de 800 à 1.000 fr. la paire ; bouvillons, de 500 à 1.000 fr. la paire ; porcelets, de 50 à 60 fr. pièce.

Poules grasses, 3,15 ; poulets, 3,40 ; dindes, 3,10 ; lapins domestiques, 1,50 ; lapins de garenne, 3,30, le tout le demi-kilo.

Pigeons : 5 fr. la paire ; œufs, 5,25 la douzaine ; truffes, 14 fr. ; oies grasses, 5,50 ; canards, 5,25, le tout le demi-kilo.

Mais, 48 fr. les 80 litres ; pommes de terre, 28 fr. les 50 kilos ; noix, 115 fr. l'hectolitre.

Moutons gras, 1 fr. ; agneaux, 1,15, le tout le demi-kilo ; brebis d'élevage, de 40 à 80 fr. pièce.

Concours pour l'emploi de vérificateur adjoint des Poids et Mesures

Un concours pour 20 emplois de vérificateur-adjoint des Poids et Mesures sera ouvert le 27 mars 1922.

Les demandes d'admission au concours, établies sur papier timbré et accompagnées des pièces exigées des candidats suivant les indications du programme, doivent être adressées au ministère du commerce et de l'industrie (direction des affaires commerciales et industrielles) pour le 25 février 1922 au plus tard. Les demandes parvenues après cette date ne pourront être examinées.

Un exemplaire du programme du concours sera remis ou envoyé à tout candidat qui en fera la demande.

Les traitements des vérificateurs des Poids et Mesures sont fixés ainsi qu'il suit :

Table with 2 columns: Vérificateurs en chef, Vérificateurs de 1^{re} classe, Vérificateurs de 2^e classe, Vérificateurs de 3^e classe, Vérificateurs de 4^e classe, Vérificateurs de 5^e classe, Vérificateurs de 6^e classe, Vérificateurs adjoints.

Le tri-centenaire de Jean-Baptiste Poquelin dit Molière

C'est aujourd'hui à 8 h. 1/2 au Théâtre Municipal que l'excellent impresario NADRA-ESPY, donnera les deux immortels chefs-d'œuvre de Molière.

LES FOURBERIES DE SCAPIN

et le

DÉPIT AMOUREUX

montées avec un soin jaloux, promettent d'être un vrai régal artistique. En tête de la distribution : MM. LABORIE, le splendide artiste si connu et si aimé ; HASSERT-ROY, DORSANNES ; Mlles JUST et NUZAT.

CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

VENTE DE MATERIEL

Le camionnage de la Compagnie d'Orléans met en vente des chevaux, des harnais et du matériel roulant.

Le lot à liquider comprend : Un certain nombre de chevaux en bon état de travail.

Les sangliers commencent à faire des ravages dans notre région : des battues sont nécessaires.

Société de chasse de Cahors

Les membres de la Société de chasse et d'exposition canine de Cahors sont priés de vouloir bien assister à l'Assemblée générale qui aura lieu le lundi 9 janvier courant dans une salle de la Mairie à 20 h. 1/2.

Ordre du jour :

1^o Remise des comptes de l'année 1921 ; 2^o (a) Fondation définitive d'une Société de chasse et d'exposition canine ; (b) Projet de statuts ; 3^o Renouvellement du bureau ; 4^o Questions diverses.

Le Président, B. DE RICARD.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

INAUGURATION DU STADE U. S. Montalabanaise (1)

contre Aviron cadurcien (1)

Présidence de M. LÉRY

Président de la Fédération générale du Rugby

La fête de dimanche prochain s'annonce comme une des plus brillantes manifestations sportives de la saison.

L'Aviron cadurcien n'a pas hésité à s'assurer le concours d'une équipe de 1^{re} série comme l'U. S. Montalabanaise (ou brillent des joueurs tels que Goulouges, Lages, Penouilh, Vogel, etc.) qui n'a été battue dans les éliminatoires du championnat de France, par le Boucau-Stade que par 3 à 0 et après avoir réussi — à Montauban — un match nul au cours du match aller.

Ajoutons que le Boucau a battu Pau, dans les mêmes épreuves, par 12 à 0. Les jeunes potaches de la Quercinoise matcheront au lever de rideau contre l'équipe de l'A. C.

L'Avion et la Diane, toujours sur la brèche lorsqu'il s'agit de donner à notre vieux Cahors un peu de mouvement, prêtent leur concours.

M. Léry, une des personnalités sportives les plus connues, présidera cette réunion à laquelle les Cadurciens se rendront en foule.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

Dimanche 8 janvier, le Compound-Club-Cadurcien déplacera sa première équipe à Toulouse, contre le T. O. E. C. (3) champion des Pyrénées.

Cette exhibition permettra aux dirigeants Pyrénéens d'apprécier à sa juste valeur le 15 Cadurcien.

L'ailler Loche ne sera pas là, mais pour les championnats il occupera la place qu'il avait été obligé d'abandonner momentanément.

Le résultat est très problématique, l'équipe toulousaine possédant une grande réputation. Néanmoins les Compoundistes ont espoir et, s'ils sortent vainqueurs de la rencontre, Cahors, ce jour-là, pourra être content de sa jeune société.

Une bonne recrue vient de signer sa licence. Elle figurera dans les lignes arrières de la 2^e.

De source sûre, le calendrier des championnats de 1^{re} série ne souffrira que dans la 2^e quinzaine de janvier. Un peu plus de retard, aux compoundistes d'en profiter pour s'entraîner.

Merci de tout notre cœur, aux personnalités Cadurciennes, qui veulent bien s'intéresser à notre jeune société.

Leurs encouragements sont allés droit au cœur de nous tous et par un plus grand effort nous leur prouverons notre reconnaissance.

Au cours de la séance du Conseil municipal, M. de Montzé a fait l'éloge de M. Soulinhac, le distingué Chef de Dépt, pour son dévouement envers notre cité.

Par son concours nous n'avons pas été privé d'eau cet été.

Aux remerciements de nos édiles, nous joignons les nôtres en renouvelant à notre cher Président tout notre attachement.

Les joueurs désignés ci-dessous, sont priés d'être présents dimanche matin à 6 heures précises, à la gare de Cahors pour se rendre à Toulouse :

Talou F., Dupoux, Chamuel, Brassens, Labro, Cals, Chasteing, Delpy, Cadot, Clarel, Belou, Bosc, Balas, Gayerio, Boutang, Couyp.

Les jeunes foot-balleurs de l'Ecole Primaire Supérieure ont répondu à l'appel de leurs jeunes camarades du C. C. C.

Merci à leur distingué Directeur et à eux tous.

Le premier match aura lieu dimanche matin sur le terrain du Parc des Sports. Entrée libre sur le terrain.

La composition des équipes sera donnée samedi. Talou, veut se distinguer dimanche contre le T. O. E. C. L'occasion ne lui manquera

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

DEUXIÈME PARTIE

I

LE FABRICANT DE RUINES

Entre les phrases étrangères, la phrase française se détachait en caractères italiques : La prédestination de l'enfant, disait Lamartine, c'est la maison où il est né... son âme se compose surtout des impressions qu'il y a reçues. Le regard des yeux de notre mère est une partie de notre âme qui pénètre en nous par nos propres yeux.

Mme Frasse doucement ferma le livre, et son amant qui ne l'avait pas entendu venir tressaillit à ce geste. Ils échangeèrent un regard plein de ces choses que des amants n'osent pas dire et à peine penser.

— Quel jour du mois sommes-nous ? demanda-t-elle avec indifférence.

Rassuré, il répondit : — Le vingt-cinq octobre.

Tout de suite, elle l'inquiéta de nouveau : — Il y a un an, te souviens-tu,

nous avions rendez-vous au Calvaire de Lémenc. Là, nous nous sommes décidés à fuir ensemble. Il n'y a qu'un an, et déjà mon amour ne te suffit plus.

— Edith ! — Non, il ne te suffit plus. — Et avec un sourire triste, elle ajouta simplement : — Vois, tu travailles.

— Edith, ne faut-il pas songer à l'avenir ? — Non, il n'y faut pas songer encore. Que nous manque-t-il ?

Il prit ombre de sa question : — Mes ressources sont épuisées. Notre fortune présente vient de toi, je ne puis l'oublier.